

SCHÉMA DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA DRÔME

SYNTHÈSE

SEPTEMBRE 2022

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes


agence
de l'eau
Auvergne-Rhône-Alpes
Établissement public de l'État

ladrome.fr    

Le Département de la Drôme a réalisé un schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable afin de dresser un état des lieux de la situation des services d'eau potable et d'identifier les priorités d'action à court, moyen et long terme. Ce travail a permis de dégager **5 enjeux majeurs et une série d'actions prioritaires.**

1 ENJEU QUANTITATIF

L'enjeu quantitatif est crucial dans notre département. Au-delà des économies d'eau à réaliser, qui constituent un enjeu prioritaire pour les services d'eau potable, la nécessité de maîtriser et réduire les prélèvements pour préserver nos ressources en eau doit être mieux prise en compte dans les perspectives de développement du territoire, tout comme l'impact du changement climatique.

CONSTATS ET PERSPECTIVES

- une grande partie du territoire en situation de déficit quantitatif de la ressource, avec des prélèvements trop importants par rapport à l'eau disponible, situation qui se traduit par des arrêtés de restriction provisoire de plus en plus fréquents et précoces dans l'année,
- des objectifs de réduction des prélèvements en eau (tous usages confondus) compris entre -15 et -40 %,
- un impact avéré du changement climatique (modification des températures, du régime des écoulements, de la recharge des nappes), variable d'une ressource à l'autre,
- un territoire drômois très attractif avec une croissance démographique et un tourisme importants,
- des situations tendues pour l'approvisionnement estival en eau potable de certains services.
- certains services d'eau dépendant d'une unique ressource, l'éloignement et la topographie rendant les interconnexions parfois impossibles et coûteuses,

ACTIONS PRIORITAIRES

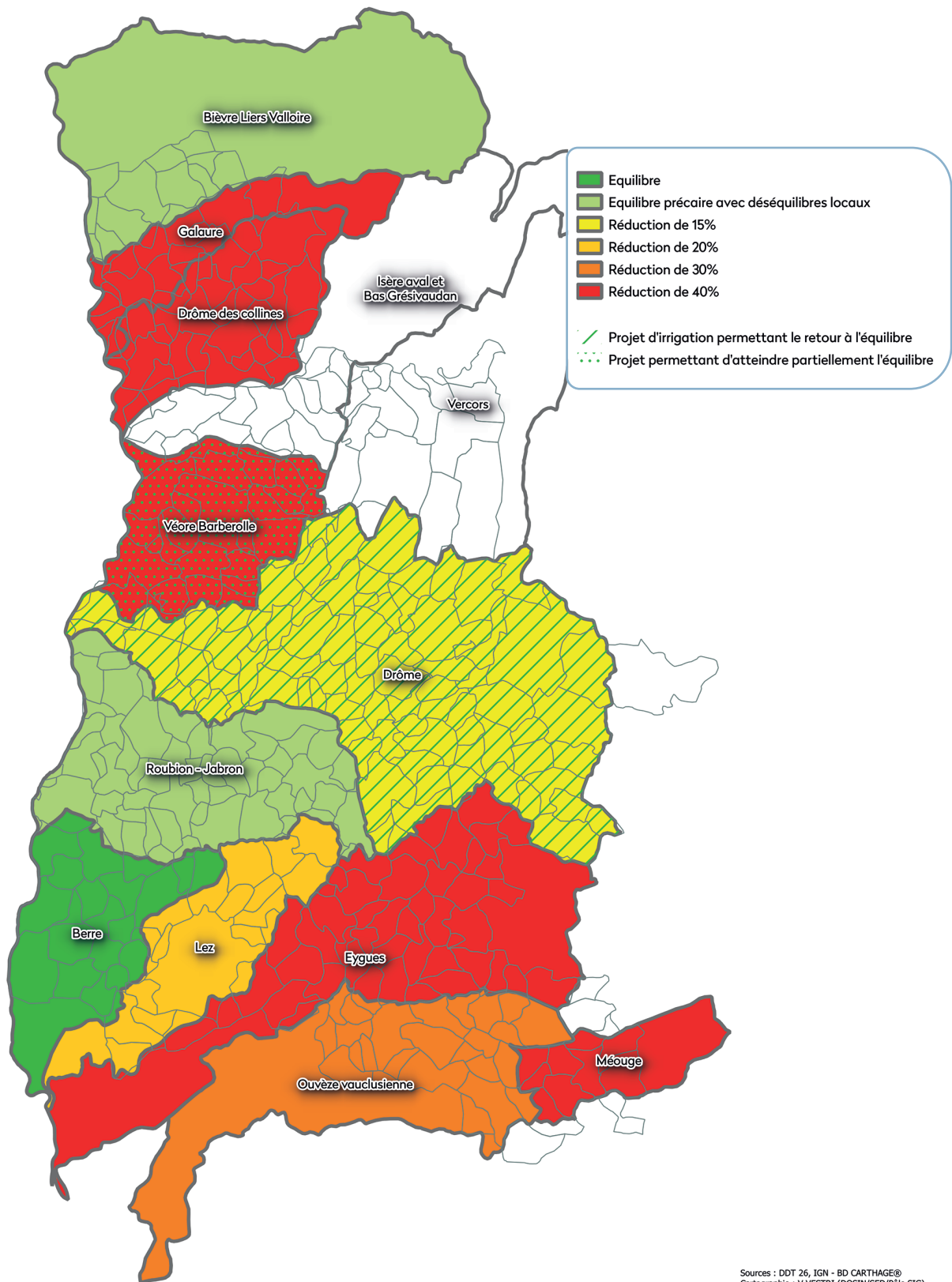
- **poursuivre les actions d'économie d'eau**
- **établir des bilans besoins - ressources pour vérifier l'adéquation entre la ressource en eau mobilisable et les besoins, et des programmes de sécurisation de l'alimentation en eau potable,**
- **mieux caractériser la vulnérabilité des ressources en eau vis-à-vis du changement climatique,**
- **renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanismes et les démarches d'aménagement du territoire.**

CHIFFRES CLÉS

- 100 % d'eau souterraine pour l'alimentation en eau potable,
- 45 millions de m³ prélevés pour l'eau potable, soit 23 % des prélèvements totaux tous usages confondus,
- 581 captages (forages, puits, sources),
- 4 masses d'eau souterraines en état quantitatif médiocre,
- 8 bassins versants sur 13 en déficit quantitatif chronique avec des objectifs de réduction de -15 à -40 %,
- +1,3°C à +5,3°C en projection à 2100, -10 % à -60 % sur le débit d'étiage des cours d'eau,
- 597 300 habitants prévus en 2050 par l'INSEE, soit +15.6 % par rapport au recensement 2019.



CONCLUSION DES ÉTUDES VOLUMES PRÉLEVABLES ET OBJECTIFS DE RÉDUCTION SUR LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME



2 ENJEU QUALITATIF

La qualité de l'eau brute utilisée pour l'alimentation en eau potable et la qualité de l'eau distribuée sont aujourd'hui globalement satisfaisantes. Toutefois, des problèmes localisés existent vis-à-vis des nitrates, des pesticides ou de la qualité physico-chimique et bactériologique.

CONSTATS ET PERSPECTIVES

- l'eau potable distribuée en Drôme est globalement de bonne, voire très bonne qualité,
- quelques situations de non-conformité liées à des pollutions bactériologiques ou d'origine agricole,
- l'efficacité des approches préventives a été démontrée, notamment concernant les nitrates et pesticides,
- des évolutions réglementaires et des exigences de qualité des consommateurs.

ACTIONS PRIORITAIRES

- **concentrer les efforts sur les services qui présentent des non-conformités récurrentes,**
- **généraliser la démarche Bassin d'Alimentation du Captage pour protéger les ressources,**
- **sécuriser et pérenniser le financement des démarches de protection des ressources,**
- **renforcer le rôle des services d'eau au sein des démarches de protection des ressources en eau,**
- **anticiper et s'adapter aux évolutions réglementaires concernant la qualité de l'eau potable distribuée.**

CHIFFRES CLÉS

- 97 % de la population alimentée par une eau conforme aux normes sanitaires en 2020,
- 8 masses d'eau souterraines en état chimique médiocre (alluvions et molasses),
- 110 communes en Zone Vulnérable Nitrates (Est du département),
- 92 % des captages sont protégés réglementairement,
- 22 captages classés « prioritaires » (pollution par les pesticides, nitrates),
- 30 % environ des captages estimés comme étant vétustes (dégradation du génie civil et des équipements) principalement en milieu rural,
- 238 unités de traitement de potabilisation.

3 ENJEU DE GOUVERNANCE

La gouvernance du petit cycle de l'eau est en profond changement du fait du transfert des compétences eau potable et assainissement aux intercommunalités en 2026 au plus tard. Les réflexions sur la gouvernance sont donc un enjeu fort pour garantir la qualité et la performance des services. La gouvernance est également un levier pour répondre aux autres enjeux identifiés.

CONSTATS ET PERSPECTIVES

- un grand nombre de services d'eau en régie communale, présentant l'avantage d'une gestion de proximité mais avec des moyens limités,
- un lien parfois insuffisant avec les acteurs chargés du grand cycle de l'eau, de la protection des ressources, et de l'aménagement du territoire.

ACTIONS PRIORITAIRES

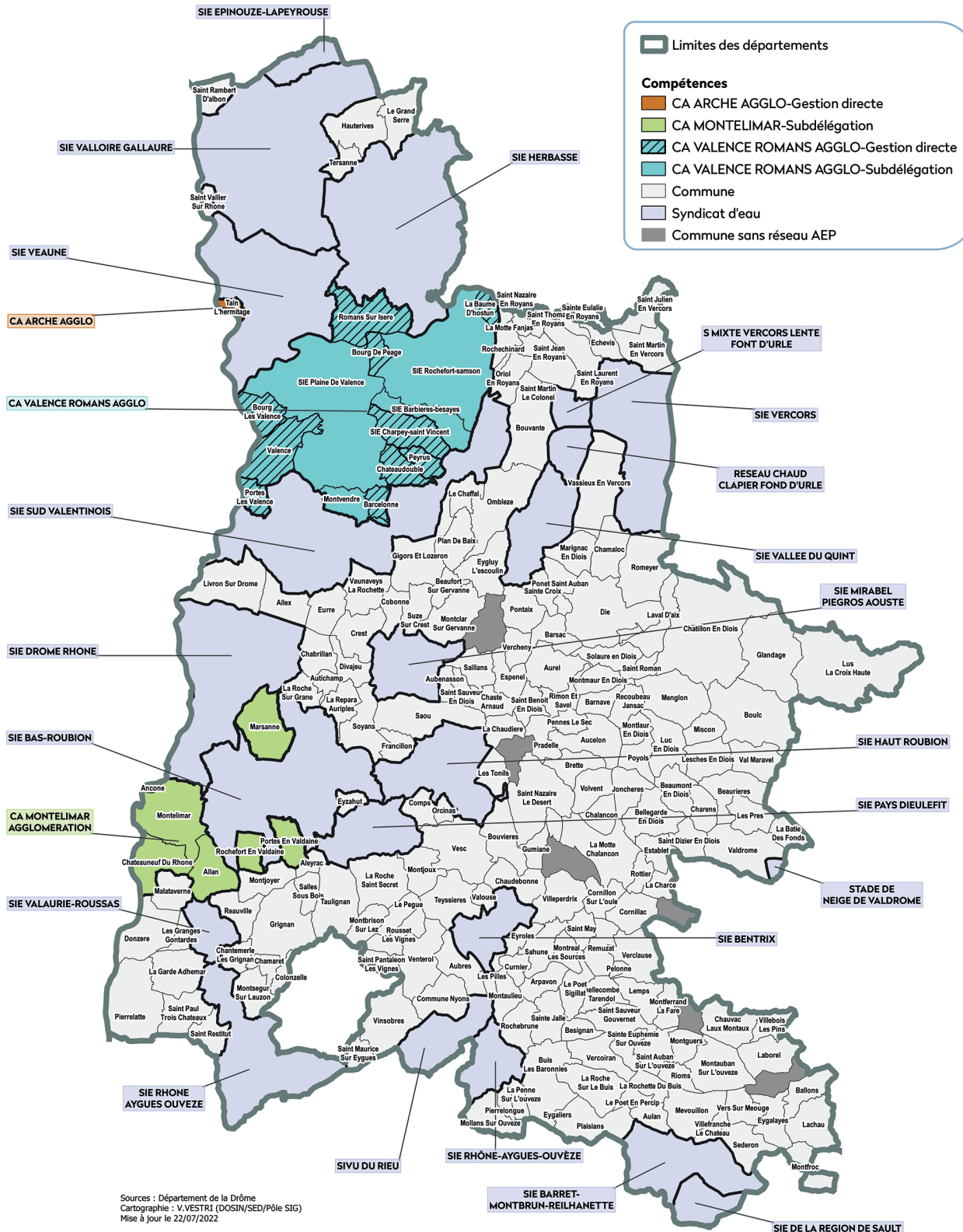
- **poursuivre les réflexions sur la gouvernance des services d'eau potable, pour anticiper l'échéance de 2026 relative au transfert de la compétence au niveau intercommunal**
- **renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.**

CHIFFRES CLÉS

- 240 services d'eau potable en 2016, majoritairement exploités en régie (86 % des services pour 41 % des habitants),
- 3 communautés d'agglomération compétentes depuis 2020,
- 13 communautés de communes concernées par la prise de compétence en 2026.



COMPÉTENCE EAU POTABLE DES COLLECTIVITÉS DRÔMOISES



4 ENJEU DE GESTION PATRIMONIALE

La gestion patrimoniale consiste à connaître, suivre, entretenir et anticiper les besoins en renouvellement des ouvrages et équipements du service d'eau potable, pour gagner en performance et prioriser l'investissement. Depuis 2012, les services d'eau potable ont l'obligation de produire un descriptif détaillé de leurs ouvrages et de respecter un rendement de réseau minimum.

CONSTATS ET PERSPECTIVES

- un patrimoine conséquent, notamment en milieu rural et très hétérogène d'un service à l'autre,
- un patrimoine vieillissant et un renouvellement globalement insuffisant, se traduisant par des ouvrages vétustes et des fuites sur les réseaux,
- une connaissance du patrimoine qui s'améliore mais des efforts restent à produire,
- une faible programmation des investissements nécessaires par les services.

ACTIONS PRIORITAIRES

- **poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale, notamment grâce à la systématisation des schémas directeurs, avec une mise à jour régulière,**
- **poursuivre le rattrapage structurel en milieu rural pour mettre à niveau et moderniser les infrastructures,**
- **quantifier les besoins en investissements nouveaux en lien avec les enjeux de développement des territoires,**
- **prioriser les investissements selon les enjeux de chaque territoire : rattrapage structurel, sécurisation de l'approvisionnement, respect des normes sanitaires, etc.**

CHIFFRES CLÉS

- 10 000 km de réseau d'eau potable, soit une valeur à neuf d'environ 2,5 milliards d'euros,
- 43 ans d'âge moyen sur les services échantillonnés,
- 24 % des services avec un rendement inférieur au minimum réglementaire,
- environ 1600 ouvrages de captage, pompage, traitement et stockage,
- 25 % des ouvrages estimés vétustes.

5 ENJEU D'ÉQUILIBRE FINANCIER DES SERVICES

En principe, les services d'eau potable ont l'obligation d'équilibrer leurs budgets avec les ventes d'eau, dans un cadre réglementaire contraint.

CONSTATS ET PERSPECTIVES

- un équilibre budgétaire très fragile pour bon nombre de services
- une grande dépendance aux financements extérieurs (Agence de l'eau, Département, Etat)
- une baisse continue des subventions depuis plusieurs années
- des prix de l'eau faibles, voire très faibles
- des charges plus importantes pour les petits services rapportées au nombre d'abonnés
- un impact important de la fréquentation saisonnière sur les charges financières de certains services
- une baisse globale des consommations qui impacte les recettes de ventes d'eau des services
- une augmentation des besoins en investissement en lien avec l'évolution des contraintes réglementaires et la mise en place de la gestion patrimoniale

ACTIONS PRIORITAIRES

- **mettre en place une politique tarifaire capable de répondre à l'ensemble des enjeux (économies d'eau, acceptabilité sociale, équilibre financier),**
- **améliorer les capacités d'autofinancement des services, tout en conservant un prix de l'eau abordable et en encourageant les économies d'eau : optimisation de la tarification et de la comptabilité, connaissance et fiabilisation des volumes vendus, anticipation des investissements...,**
- **adapter les outils de péréquation des financeurs (Agence, Département, Etat) aux besoins spécifiques de chaque territoire et notamment les plus ruraux.**

CHIFFRES CLÉS

- 60 % des services échantillonnés ont recours au budget général et aux financements extérieurs pour équilibrer leurs budgets,
- 0,85 à 2,20 € /m³ selon les services (2,11 € en moyenne nationale en 2020).

FOCUS MÉTHODOLOGIQUE

Ce schéma directeur a été réalisé en étroite collaboration avec les principaux acteurs de l'eau potable du territoire : Services d'eau, Agence de l'eau, DDT, ARS, acteurs du grand cycle de l'eau, de l'aménagement du territoire et acteurs économiques. L'état des lieux a été basé sur un échantillon de 20 services représentatifs des différentes typologies de services existants sur le territoire et qui alimentent en eau potable près d'un tiers de la population drômoise.



LIEN VERS LES RAPPORTS D'ÉTUDES ET LE WEBINAIRE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

<https://collectivites.ladrome.fr/assistance-technique-la-drome/eau-potable-et-assainissement/>



LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
26 Avenue du président Herriot
26026 Valence Cedex 9
Téléphone : 04.75.79.26.26

ladrome.fr
 la Drôme, le Département
 @La_drome